

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 janvier 2020

° ° °

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de VANDEUIL, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de François MOURRA, Maire.

Etaient présents : F.Mourra, C.Moreaux, D. Mareigner, E. Griffon, G.Novak, F. Servagnat

Etaient excusés : J. Daemers, H. Fournaise C.Gérard

Monsieur E. Griffon été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu, le 30 décembre 2019 l'avis favorable, de la part de l'Etat. Cet avis est la synthèse des avis des services de l'Etat ayant émis des observations. La poursuite de la procédure impliquera le lancement d'une enquête publique, après la nomination d'un commissaire enquêteur.

PROJET D'AMENAGEMENT DES AIRES EN PROLONGEMENT DE LA PLACE

Une réunion de chantier organisée en présence des adjoints, de l'architecte, de l'Assistant Maître d'Ouvrage et de l'entreprise « Technique Process et Désamiantage » a permis de faire le point sur les opérations engagées :

- Débranchement des compteurs électriques de la maison et de la coopérative par ENEDIS
- Débranchement des compteurs d'eau de la maison et de la coopérative par VEOLIA, nouveau délégataire pour la gestion de l'eau potable,
- Nouveau branchement électrique et eau au bâtiment de la coopérative, par les mêmes opérateurs.
- Réunion de lancement du chantier de désamiantage, le 10 février.
- Réunion de préparation administrative pour la démolition en présence de l'entreprise Réant, prévue le 14 février.

Le Maire expose les trois versions possibles d'installation des jeux sur le site. L'architecte doit proposer prochainement un scénario d'aménagement chiffré qui optimisera l'espace disponible. Il est prévu de déposer le permis d'aménagement le 20 février. Le dossier de consultation des entreprises devra être rédigé pour le 13 mars, transmis ensuite au Contrôle technique et au CSPS. La consultation des entreprises est programmée à partir du 25 mars.

DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Le Maire expose qu'il a rencontré en présence des adjoints les représentants de la Communauté Urbaine et de Veolia. Cette réunion a permis de faire le point sur les sujets qui posent problème à la commune :

- *Présentation du nouveau délégataire Véolia* : Veolia prend la suite de Suez pour la gestion du réseau d'eau potable. Le Maire projette la nouvelle organisation présentée en réunion des Maires récemment. Les détails des coordonnées à connaître en cas d'incident sont indiqués dans le bulletin du 1^{er} semestre 2020.
- *Choix du site pour l'analyseur de chlore* : à la suite de l'inondation consécutive à la rupture d'un tuyau de l'analyseur de chlore installé dans la mairie, il a été recherché un nouveau site moins problématique. Le bâtiment de la coopérative semble le lieu le mieux adapté à cette implantation, car équipé de l'électricité, de l'eau et d'une

évacuation des eaux pluviales et facilement accessible pour les contrôles. Veolia procèdera au démontage de l'appareil et le réimplantera à cet endroit.

- *Canalisation d'alimentation de la route de Breuil* : la Communauté Urbaine donne son accord pour effectuer les branchements des riverains de la route de Breuil sur la canalisation récente et pour réinstaller les compteurs en limite de propriété des parcelles concernées. L'ancienne canalisation était vétuste et s'était rompue plusieurs fois.
- *Station de captage* : Lors de cette réunion, la Communauté Urbaine a confirmé que les piézomètres installés sur le site permettent de constater l'évolution du niveau de la nappe phréatique sur une année. Ce suivi s'achèvera en fin d'année et renseignera le bureau d'études sur la technique à mettre en œuvre pour implanter une nouvelle station (sur le même terrain que l'ancienne).

RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SYVALOM

A titre d'information, le Maire explicite le rapport d'activités du SYndicat de VALorisation des Ordures Ménagères pour l'année 2018.

Le conseil prend acte de cet exposé. Ce document est disponible en mairie.

ADHESION AU LABEL NATIONAL DES VILLAGES FLEURIS

Le conseil décide d'adhérer au Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Cette adhésion permet de participer au concours des villages fleuris et de conserver le label « 2 fleurs » de la commune. Le montant de la cotisation est de 50 €.

MOTION PROPOSEE PAR LE SYNDICAT GENERAL DES VIGNERONS

Le Syndicat général des Vignerons demande au conseil de prendre parti pour une motion destinée au Président de la République.

- Considérant les menaces de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins français, y compris les vins mousseux importés sur leur territoire à une taxe pouvant représenter jusqu'à 100% de leur valeur ;
- Considérant la décision prise par les USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25 % de leur valeur ;
- Considérant la décision de l'OMC d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsion commerciales dans l'affaire des subventions accordées au groupe AIRBUS, notamment par la France ;
- Considérant que la mise en place d'une taxe fragiliserait la position des vins français sur ce marché aurait des répercussions économiques désastreuses sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;
- Considérant que la filière vin et eaux-de-vie représente le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;
- Considérant que ce résultat à l'export est réalisé par près 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;
- Considérant que les USA constituent le 1^{er} marché à l'exportation en valeur en termes de volumes ; que cela bénéficie directement et indirectement ç 15 000 exploitations viticoles champenoises qui dynamisent le territoire de l'AOC.

En conséquence, les élus du Conseil demandent à Monsieur le Président de la République Française de faire tout ce qui en son pouvoir pour empêcher la mise en place d'une taxe sur les vins mousseux et l'ensemble des vins.